

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 45



N°110

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 AVRIL 2026**

L'AN deux mille vingt-six, le 23 avril, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni Salle du Conseil municipal à sous la présidence de Monsieur Sofienne KARROUMI, Maire.

Etaient présents : KARROUMI Sofienne, DJEBBARI Nabila, LESCAUT Guillaume, COULIBALY Dialla, SERISIER Wilfried, DOGHMANE Amel, GUERRIEN Marc, FAYE Carolina, SISSOKO Sadio Edouard, LO TUTALA Aline, VIGOT Thomas, QUETIER Julie, LAHJIBI Mohamed, PEDE Vérane, CAMARA Demba, BELAIR Katalyne, PINAUD Yoan, FERREZ - LE GUET Léa, OURABAH Sofiane, NIAKATE Aïcha, Adjoints au Maire

VALLY Sophie, COHEN-HADRIA Yonel, NARASSIGUIN Corinne, LACHAUD Bastien, NCIRI Leïla, LEFEBURE Pierre, ANTIGNY-FERNANDES Yanna, MALEME Lway-Dario, MERAZGA Sonia, MOUANGUE Véronique, PLEE Eric, BLIOT Cassandre, PRESSET Louis, MESNARD Maximilien, GOLON Lucas, DIAW Amadou, DICKA Carole, KUMMER Ulysse, LAFARGE Astrid, CAZALOT-DUQUESNE Laura, SACK Pierre, HADJI-GAVRIL Michel, OZHAN Mizgin, GODIN Guillaume, BENDAHMANE Ayoub, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Zeid FAZAZI

Madame Marguerite HUREL

Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Madame Djieneba KONTE

Madame Severine ALEHAUSE

Madame Karine FRANCKET

Madame Zakia BOUZIDI

Madame Ling LENZI

Monsieur Guillaume LESCAUT

Monsieur Sofiane OURABAH

Madame Amel DOGHMANE

Monsieur Lucas GOLON

Madame Dialla COULIBALY

Monsieur Pierre SACK

Monsieur Ayoub BENDAHMANE

Madame Mizgin OZHAN

Secrétaire de séance : Wilfried SERISIER

DGA Dynamique Territoriale/ Direction des Affaires
Culturelles/Service Culture

OBJET : Convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'association pour le Développement des lieux de Création d'Artistes (ADLCA) fixant les modalités de versement d'une subvention d'investissement pour le centre d'art et de résidence POUH

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Véronique PEDE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 avril 2026 portant approbation de subventions d'investissement attribuées aux associations pour l'année 2026 ;

Vu le projet de convention entre la Commune et l'association pour le Développement des lieux de Création d'Artistes (ADLCA) ;

Vu que POUH est un centre d'art et de résidence dédié au soutien des artistes contemporains, qui pour mener à bien sa mission d'intérêt général et contribuer au développement de l'offre culturelle régionale, est porté par l'association pour le Développement des lieux de Création d'Artistes (ADLCA) ;

Vu les devis présentés par l'association pour le Développement des lieux de Création d'Artistes (ADLCA) pour la création d'ateliers individuels et collectifs, d'espaces de production mutualisés, ainsi que l'acquisition de matériel durable et modulable destinés à l'installation des artistes et à l'accueil des publics pour le centre d'art et de résidence POUH ;

Considérant que les activités du centre d'art et de résidence POUH sont en adéquation avec la politique culturelle de la Ville ;

Considérant qu'il y a lieu de renforcer l'ancrage territorial et l'ouverture culturelle de POUH à Aubervilliers ;

Considérant que les actions et événements menés par le centre d'art et de résidence POUH participent à la dynamique du territoire ;

Considérant l'intérêt et le rayonnement que représentent les activités du centre d'art et de résidence POUH sur le territoire d'Aubervilliers ; qu'il convient de conventionner pour encadrer le versement de la subvention d'investissement accordée par la Ville ;

Adoption à l'unanimité par 51 pour , 2 ne prennent pas part au vote(Nabila

DJEBBARI, Marc GUERRIEN)

DELIBERE :

APPROUVE la convention financière à conclure entre la Commune d'Aubervilliers et l'association pour le Développement des lieux de Création d'Artistes (ADLCA) fixant les modalités de participation de chaque partie.

RAPPELLE le versement d'une subvention d'investissement de 5 000 euros (cinq mille euros) à l'association pour le Développement des lieux de Création d'Artistes (ADLCA) pour la création d'ateliers individuels et collectifs, d'espaces de production mutualisés, ainsi que l'acquisition de matériel durable et modulable destinés à l'installation des artistes et à l'accueil des publics pour le centre d'art et de résidence POUSSIN, approuvé lors de ce même conseil municipal.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention susmentionnée ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2026.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 29/04/26
Accusé en préfecture :
93-219300019-20260423-lmc145293-DE-1-1
Publiée le : 29/04/26
Certifiée exécutoire : 29/04/26

Le Maire,
Sofienne KARROUMI





Convention financière entre la Commune d'Aubervilliers et l'association pour le Développement des lieux de Création d'Artistes (ADLCA) fixant les modalités de versement d'une subvention d'investissement

Entre les soussignées

La Commune d'Aubervilliers, sise à l'Hôtel de Ville 2, rue de la Commune de Paris - 93308 Aubervilliers Cedex, représentée par son Maire en exercice dûment habilité à cet effet, domicilié en cette qualité audit Hôtel de Ville et agissant en vertu de la délibération n° du Conseil municipal en date
Ci-dessous désignée par « **LA COMMUNE** »

d'une part,

ET

L'association pour le Développement des lieux de Création d'Artistes (ADLCA), déclarée dont le siège social est domicilié au 36 boulevard de la Bastille, 75012 PARIS et dont l'adresse postale est 4 rue du sucre, Bâtiment 270, 93300 Aubervilliers, représentée par son Président Hervé DIGNE, dûment habilité à cet effet par délibération de son assemblée générale en date du 28 mai 2021
Numéro de SIRET : 900 569 476 00014 / APE : 9499Z
Ci-après désigné par le terme « **L'ASSOCIATION** »

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet de la convention

POUSH est un centre d'art et de résidence dédié au soutien des artistes contemporains, qui pour mener à bien sa mission d'intérêt général et contribuer au développement de l'offre culturelle régionale, est porté par l'association ADLCA (Association pour le Développement des lieux de Création d'Artistes).

L'association ADLCA a été créée en juin 2021 par Hervé Digne et Laure Confavreux-Colliex. Elle vise au développement et à la promotion de lieux de création pluridisciplinaires favorisant l'émergence de nouvelles formes de création artistique pour les artistes et les acteurs de l'art contemporain. POUCH rassemble autour de son centre d'art et d'ateliers partagés plus de 270 artistes de toutes disciplines, générations et origines et est devenu un acteur essentiel du paysage culturel d'Aubervilliers, participant activement au dynamisme artistique, social et économique de la ville.

Après trois années dans l'ancienne usine de parfum du 153 avenue Jean-Jaurès à Aubervilliers, POUCH rejoint de nouveaux locaux au sein du Parc Icade des Portes de Paris à Aubervilliers. Ces nouveaux locaux, s'étendant sur près de 12 000 m², offriront un cadre de travail confortable et adapté à la diversité des pratiques artistiques. Ils permettront également de renforcer leurs actions auprès des Albertivillariens et Albertivillariennes, d'intensifier les

coopérations avec les acteurs culturels, éducatifs et sociaux de la ville, et de contribuer plus largement au développement et à la cohésion du territoire.

Le déménagement et le grand pivot que vient de vivre POUH sont une étape déterminante dans la consolidation de son projet artistique et associatif.

L'ASSOCIATION souhaite renforcer l'ancrage territorial et l'ouverture culturelle de POUH à Aubervilliers.

Aussi, **LA COMMUNE** est sollicitée par **L'ASSOCIATION** pour un soutien financier de 5 000 euros pour la création d'ateliers individuels et collectifs, d'espaces de production mutualisés, ainsi que l'acquisition de matériel durable et modulable destinés à l'installation des artistes et à l'accueil des publics.

Conformément aux dispositions du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la présente convention a pour objet de définir le montant de l'intervention de **LA COMMUNE** et les conditions de son utilisation.

ARTICLE 2 – Montant de la participation communale

LA COMMUNE s'engage à verser à **L'ASSOCIATION** une subvention exceptionnelle d'équipement de 5 000 euros pour la création d'ateliers individuels et collectifs, d'espaces de production mutualisés, ainsi que l'acquisition de matériel durable et modulable destinés à l'installation des artistes et à l'accueil des publics pour le centre d'art et de résidence POUH. Cette contribution est inscrite au budget 2026.

ARTICLE 3 – Conditions d'utilisation de la subvention d'investissement

La subvention d'investissement sera exclusivement affectée pour l'achat la création d'ateliers individuels et collectifs, d'espaces de production mutualisés, ainsi que l'acquisition de matériel durable et modulable destinés à l'installation des artistes et à l'accueil des publics pour le centre d'art et de résidence POUH conformément aux devis fournis par **L'ASSOCIATION**.

Les montants non utilisés ou utilisés à des fins différentes de l'objet sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de reversement.

ARTICLE 4 – Obligations de L'ASSOCIATION

Conformément aux dispositions législatives, **L'ASSOCIATION** s'engagent à produire un compte rendu financier qui atteste après réalisation de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier sera adressé à la ville d'Aubervilliers dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée soit le 30 juin 2027.

Aubervilliers, le

Pour la Commune d'Aubervilliers
Sofienne KARROUMI
Maire d'Aubervilliers

Pour l'association
Hervé DIGNE
président

Panier

[< Continuez vos achats](#)

Range-vélos sur potelet simple ou double face



Réf.: RV07M

Conditionnement: A l'unité

Description: Simple face

Version: Standard

Finition: Galvanisé

Coloris: Gris métal

5



2 637,25 €

527,45 € / Unité

[Supprimer le produit](#)

COMMANDER

Récapitulatif de la commande

Sous-total HT 2 637,25 €

Frais de livraison A définir

Livraison offerte (hors port en sus) si
paiement par CB, à partir de 40 €

Total HT 2 637,25 €

TVA 527,45 €

Total TTC 3 164,70 €

FELDER KG

Machines + Outillage pour le travail du bois

KR-Felder-Straße 1, 6060 HALL in Tirol, AUSTRIA

Contact France: Tel. +33 4 72 14 94 74, Tel. service : +33 4 28 71 00 00

info-fr@felder-group.com, www.felder-group-france.com



FELDER *FORMAT4* Hammer *MAYER*

ADLCA MR VENNESSON VALENTIN
36 BVD DE LA BASTILLE
75012 PARIS

Adresse de livraison

ADLCA MR VENNESSON VALENTIN
153 AVENUE JEAN JAUREQ
933000 AUBERVILLIERS

O F F R E

Nr Offre 15-7922/65
Nr Client 8DHUA

Date 31/07/2025
Votre conseiller Mazri Jordan

Page 1 sur 9

1W31/071118T/tnt/ANG_T O

CHER MONSIEUR VENNESSON,

Nous vous remercions de votre demande et sommes en mesure de vous faire la proposition suivante:

FELDER CF 531 PROFESSIONAL

Grandeur, rendement, précision et usage universel unis dans une machine.

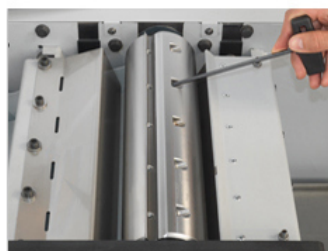


Photo avec équipement optionnel

Une machine combinée Felder fait toujours office d'investissement rentable

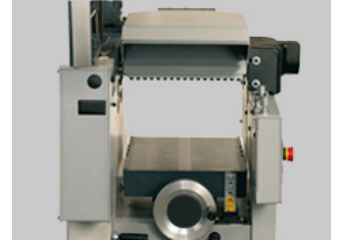
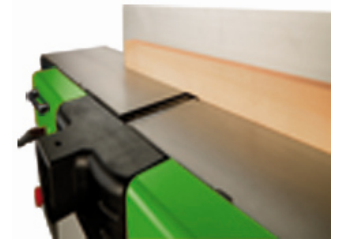
Aperçu des avantages

- Inclinaison de la broche de toupie réglable par l'arrière
- Garantie 10 ans : la table de guidage „X-Roll“ est idéale pour les charges importantes assurant une excellente accessibilité.
- Possibilité d'équipement personnalisé
- Arbre de dégaut avec fers pré-réglés pour les meilleurs résultats de rabotage
- Temps de changement rapide, grande simplicité d'utilisation et construction à dimensions extrêmement réduites.
- Hauteur de coupe 102 mm pour un diamètre de lame de scie 315 mm
- Guide de toupie avec système de multi-réglage



Unité de dégauchissage

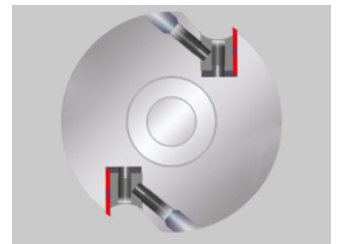
Le réglage de la prise de copeaux se réalise sur la table d'entrée de la dégauchisseuse. Réglage continu de la prise de copeaux. Lecture sous loupe de 0 à 5 mm pour une précision maximum.. Le système de réglage breveté des tables de dégauchisseuse est unique. de largeur de dégau 310 mm - longueur des tables de dégau 1500 mm. Largeur de rabotage 306 mm, Hauteur de rabotage réglable en continu de 4 à 220 mm. Tournez la roue de réglage jusqu'à obtenir la mesure souhaitée sur l'échelle. Éléments de guidage plats latéraux au table de rabot, 2ème barre de pression devant rouleau de sortie 2ème barre de pression devant rouleau de sortie.

**Protecteur de dégau:**

Protecteur de dégau EURO Standard. Simple d'utilisation, flexible, précise et grande sécurité de travail!

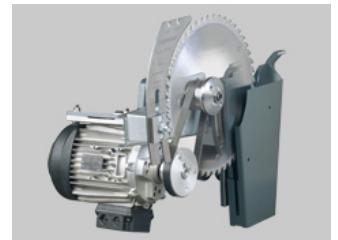
Arbre de rabotage:

L'arbre de dégau système à 2 fers économise du temps grâce à son changement rapide de fers. Les fers de rabot-dégau pré-réglés permettent une précision élevée lors du changement de fers sans réglage pénible. Aucun résidu de résine de la vis de serrage. Fonctionnement très silencieux grâce au profil fermé.

**Scie circulaire à format:**

Agrégat de scie circulaire stable et compact pour de nombreuses années de satisfaction

- Hauteur de coupe 102 mm pour un diamètre de lame de scie 315 mm
- Inclinaison souple 0°–45°
- Proche de la lame de scie avec double support- Vitesse de rotation 4800 t/min

**Guide de coupe parallèle:**

La largeur de coupe parallèle est de 800 mm. L'échelle parallèle est de grandes dimensions et intégrée parfaitement dans la scie circulaire. La règle en aluminium de la scie circulaire peut être déplacée vers l'arrière pour des travaux d'enlèvement ou pour une alimentation meilleure des pièces à usiner.

Agrégat toupie:

L'agrégat de la toupie FELDER «500»

- Hauteur utile de l'arbre de toupie au-dessus de la table 100 mm
- Ouverture de la table de toupie 180 mm
- Double guidage sur segments d'inclinaison en fonte
- Inclinaison souple vers l'arrière de 0° à 45°
- Réglage en hauteur dans manchon en fonte grise à guidage forcé
- Réduction optimale des vibrations grâce à l'agrégat lourd en fonte d'acier et double roulements intégrés
- 4 vitesses 3000, 6000, 8000, 10.000 t/min.
- Arbre de toupie standard – Ø 30 mm pour tous les outils de toupillage standards et pour tous les travaux de toupillage «classique».

**Guide protecteur de toupie «230»**

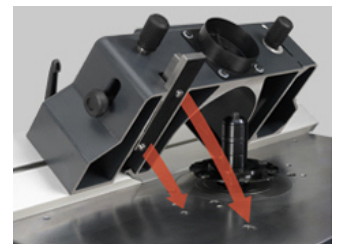
Le guide protecteur de toupie en fonte avec ses deux guide-pièces anodisées anti-usure accepte des outils jusqu'à 230 mm de diamètre. Le réglage fin du guide de sortie est standard. La buse d'aspiration garantit une évacuation optimale des copeaux et poussières. Ø d'outil max. 230 mm, Hauteur utile max. d'outil 100 mm, Ø raccord d'aspiration 120 mm. Essai d'émission de poussière BG. Le guide de sortie est réglable par molette de -5 à +25 mm, lecture sur vernier. La „position 0“ (voir ex. ci-dessous) correspond aux travaux courants de toupillage.

**Système MULTI-réglage**

Le système MULTI-réglages permet en plus du guidage parallèle du guide protecteur de toupie, un réglage rapide et en finition prenant en compte le diamètre de l'outil utilisé.

Plus rapide avec le système de MULTI-réglages!

- Repositionnement automatique après démontage du guide
- Guidage parallèle du guide protecteur
- Réglages rapides et micrométriques
- Échelle pour prise de copeaux

**Chariot coulissant à format:**

Chariot coulissant L, longueur de coupe 2050 mm

Surdimensionné et prévu pour des charges lourdes, le chariot «X-Roll» est fabriqué selon les technologies les plus modernes qui soient. Les galets sont positionnés en forme de X («X-Roll»), ce qui permet une répartition optimale des forces sur son support. Le coulisement de ces galets en acier sur des rails en acier vous garantit une précision et un coulisement incomparable à ce que vous avez déjà pu essayer! Tout cela n'a qu'un seul but: rendre vos travaux précis et d'une qualité que seul vous pourrez proposer. Un dernier point pour vous convaincre: 10 ans de garantie sur le système de coulisement.



Guide de coupe d'onglet:

Le guide de coupe d'onglet à longueur extensible jusqu'à 2600 mm peut être réglé en continu entre 90° et 45°. Un système d'index gradué à points d'ancrage espacés de 5° est disponible sur demande.

**Table coulissante 1100**

La table coulissante permet l'usinage de pièces volumineuses et lourdes avec le chariot coulissant à format. Le plus haut niveau de précision et de fonctionnement silencieux est assuré par quatre galets de guidage sur roulements à billes dans le bras télescopique de la table coulissante.



Prix machine

15.344,00

Options

Pos: @453 - 1 Nb.	378,00	378,00
5,5 CV (4,0 kW), seulement possible avec 3x 400 V		
Pos: 903 - 1 Nb.		
Manuel d'instructions Français		
Pos: 13 - 1 Nb.	238,00	238,00
Préparation pour une largeur minimale de transport de 800 mm		
Pos: 28 - 1 Nb.	126,00	126,00
Arrêt d'urgence supplémentaire		
Pos: 44 - 1 Nb.	692,00	692,00
Arbre de rabot-dégau hélicoïdal Silent-POWER		
Le nouvel arbre de rabot-dégau hélicoïdal Silent-POWER, exclusif sur les machines Felder-Group.		
Aperçu des avantages...		
- Fers à 4 tranchants réversibles auto-reglés		
- Tenue de coupe multipliée par 20		
- Etat de surface exceptionnel		
- Réduction de la consommation électrique		
- Meilleure évacuation des copeaux		
- Des copeaux plus petits pour un volume de stockage réduit		
- Deux fois plus silencieux !		



Pos: 82 - 1 Nb. 291,00 291,00
Préparation pour outil à rainurer jusqu'à 19,5 mm d'épaisseur (flasque démontable)

Pos: 74 - 1 Nb. 334,00 334,00
Agrégat d'inciseur à transmission mécanique, Ø 80 mm avec lame de scie principale Ø 250 mm

Pos: 133 - 1 Nb. 483,00 483,00
Chariot coulissant F, longueur de coupe 2500 mm, anodisé**, incluant butée de délignage
Le chariot coulissant anodisé à format dispose d'une longueur de coupe de 2500 mm avec butée de délignage de série. Le chariot coulissant à format X-Roll assure une très haute précision. Les guidages d'une grande longévité issus du système de guidages linéaires assurent un fonctionnement parfaitement silencieux grâce au guidage positif par rouleaux.
Le chariot coulissant à format résiste parfaitement à la torsion grâce à la structure massive en profilés. Il est d'une construction antipoussière. Le guidage est ainsi sans poussière et propre. 10 ans de garantie.

Pour prévenir tout risque de basculement, les éléments de la machine seront assemblés au sol.

Pos: 101 - 1 Nb. 209,00 209,00
MF spindle system - Arbre interchangeable - Arbre principal D. 30mm fourni, haut. utile max. 100 mm

Pos: 117 - 1 Nb. 230,00 230,00
Guides du protecteur de toupie ALU anodisé et barrettes de sécurité (#112)

Pos: 161 - 1 Nb. 74,00 74,00
Table coulissante 1300 pour chariot coulissant 1300–3200 mm, Serie 500



Pos: 164 - 1 Nb. 247,00 247,00
Guide de chariot 1300 mm pour tout type de chariot

Pos: 170 - 1 Nb. 212,00 212,00
Dispositif d'index pour table coulissante
Grâce au système indexé par degré au niveau de la table coulissante, vous disposez d'un perçage tous les 5° ou à 22,5° que vous pouvez sélectionner librement entre +45° et -45° à l'aide du goujon d'indexage au niveau du guide télescopique.



1 ST	S-11-0113	CF531P Transport Livraison classique 40T/19T hors déchargement selon typologie machine et disponibilité transporteur	361,00	361,00
1 ST	S-21-0113	CF531P Montage et mise en service et instruction à l'entretien (hors raccordement électrique, pneumatique et aspiration)	825,00	825,00
1 ST	03.09.08020	Lame d'inciseur réglable HW D=80mm; B=2;8-3;6mm; d=20mm; Z10+10	115,00	115,00
1 ST	400-106	Set d'entretien pour arbre rabot Silent Power avec clé dynamométrique Lame de rechange 10 HW 10 vis de rechange Produit anti-résine 250 mm Bol de lavage et brosse de nettoyage Emballés dans une caisse à outils	195,00	195,00
1 ST	03.13.31548	Silent Power Classic Universel Lame de scie D=315 mm, La=3,2/2,2mm d=30mm, Z48 WZ	59,00	59,00
1 ST	03.13.30096	Silent Power Classic Coupe fine Lame de scie D=300mm, La=3,2/2,2mm, d=30mm, Z96 WZ	84,10	84,10

Sous-total	20.497,10
REMISE COMMERCIALE	-1.997,10
Prix net	18.500,00
+ 20% T.V.A.	3.700,00
Prix total (EUR)	22.200,00

Demande de paiement en EUR

1er paiement échelonné - lors de la passation de commande	6.660,00
2ème paiement échelonné - lorsque l'article est prêt à l'envoi, avant expédition	15.540,00
Montant total de la commande	22.200,00

Somme totale hors TVA, livraison dans communauté européenne.
Votre numéro intra-communautaire:

Le représentant en charge de votre secteur est:
Monsieur Jordan MAZRI
FELDER-GROUP IDF, Parc spirit ZAC Neuville Univ-BatA
LotA1, 100 Rue d'Eragny, 95000 NEUVILLE SUR OISE
Tel. 06 43 83 15 83
E-mail: j.mazri@felder-group.com
Monsieur Mazri vous contactera d'ici peu.

Notre compte en banque:

Titulaire : Felder KG
IBAN-Code : AT44 2050 3030 0090 6200
BIC-Code : SPIHAT22
Lors d'un virement en ligne, merci de stipuler clairement
le numéro de FACTURE

La marchandise restera propriété de l'entreprise FELDER jusqu'à règlement total.

Prix - total	HT
Paiement	30% à la commande, 70% avant livraison
Expédition	Transport adresse de livraison
Délai de livraison	2 MOIS
Garantie	LEGALES
Validité offre	06/08/2025

Garantie complémentaire En plus de la garantie légale, les machines FELDER possèdent une garantie supplémentaire:
* 3 ans (ou au plus 5.400 heures) sur les pièces des composants mécaniques
* 10 ans sur le système de guidage du chariot coulissant à format "X-Roll"

Nous vous prions d'examiner cette offre avec attention. Le personnel de **FELDER** se met à votre entière disposition pour répondre à toutes vos questions.

Pour passer commande, il vous suffit de nous retourner cette offre avec votre signature et votre "bon pour accord" accompagnée de votre règlement à l'adresse citée ci-dessus.

Nous vous remercions dores et déjà pour votre confiance.

Dans l'attente de votre commande, nous vous prions d'accepter, cher Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

FELDER Machines à Bois

(F-G)

1. Contrat de vente

- (a) Les conditions générales de ventes ont pour objet de définir les modalités de délivrance des biens et/ou services figurant sur le bon de commande situé au recto à l'exclusion de tout autre document (hormis contrat de partenariat ou représentation, voir point 13).
- (b) Des consommateurs dans le sens des conditions générales de ventes, peuvent être des personnes physiques ou des sociétés qui agissent dans un exercice d'une activité professionnelle industrielle ou indépendante appelée personnes morales. Les personnes physiques aussi bien que les personnes morales sont nommées client dans le sens des conditions générales de ventes.
- (c) Avec la commande d'une marchandise, le client déclare obligatoirement vouloir acquérir la marchandise commandée. La confirmation de commande fait office d'acceptation; elle est expédiée par le vendeur dans un délai de deux semaines, cachet de la poste faisant foi.
- (d) Si un consommateur commande la marchandise par la voie électronique, le vendeur confirmera immédiatement l'acceptation de la commande en retour. Les conditions générales de ventes peuvent être envoyées sur demande par voie électronique.

2. Tarifs

- (a) Tous les prix sont donnés au départ usine Hall in Tirol (Autriche).
- (b) A moins qu'il en soit convenu autrement, de manière écrite par le vendeur, les prix stipulés sur le catalogue de vente sont en vigueur au moment de la livraison.
- (c) Tous les prix mentionnés sont sous réserve d'erreurs d'impression.
- (d) Les prix stipulés ne contiennent pas de frais de transport et d'expédition.

3. Expédition

- (a) Toutes les livraisons à une personne morale sont calculées départ usine Hall in Tirol (Autriche). Il est donc à la charge du client d'organiser le transport du matériel et d'en supporter les coûts et les risques.
- (b) Si une personne morale souhaite que la marchandise lui soit expédiée, installée ou mise en marche ; indépendamment du fait de savoir, si l'expédition EST organisée par le vendeur et si celui-ci en supporte les frais ; alors les risques liés à cette expédition sont à la charge de cette dernière. Les expéditions organisées par le vendeur ne comprennent aucune assurance. La personne morale juge elle-même si nécessaire, le fait d'assurer la marchandise ainsi en transit ou non.
- (c) Si le client est une personne physique, le danger existant de chute ou de casses quelconques est supportée par le vendeur. Le client devra toutefois signaler un éventuel litige au transporteur dès réception, et émettre une clause de réserve sur le bordereau de livraison. Les frais de port sont calculés selon le barème en vigueur.
- (d) Si le client n'enlève pas, dans les délais fixés, la marchandise, s'il ne se manifeste pas où refuse le délai ultérieur qui lui est proposé, alors le vendeur peut se retirer du contrat ou exiger des dommages et intérêts pour non-respect du contrat de vente.
- (e) Le vendeur n'est pas obligé de reprendre le matériel d'emballage.

4. Délai de livraison

- (a) Tous les délais stipulés sont donnés à titre indicatif.
- (b) Toute modification de commande peut influencer le délai de livraison.
- (c) Si le vendeur ne peut pas respecter le délai de livraison convenu, il fera part au client d'un nouveau délai approprié.
- (d) Aucune indemnisation ne pourra être demandée en cas de retard de livraison.

5. Faculté de rétractation pour vente à distance

- (a) En vertu de l'article L121-20 du code de la consommation dans le cadre d'une vente à distance, le consommateur dispose d'un délai de sept jours francs à compter de la livraison de sa commande pour faire retour de ce produit au vendeur, pour échange ou remboursement, sans pénalités à l'exception des frais de retour.
- (b) Le consommateur doit toujours retourner les biens dans leur emballage d'origine, complets, non usagés, en parfait état de et accompagnés de toute leur documentation.
- (c) Le droit de rétraction n'est pas valable pour les machines qui sont fabriqués selon les spécifications du client. La fabrication spéciale d'une machine est sous-entendue dès lors que le produit livré n'est pas stipulé comme produit standard ans le catalogue de vente.

6. Force majeure

Les parties ne sont pas tenues pour responsables ou considérées comme ayant failli aux présentes conditions générales de vente pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence.

7. Paiement

- (a) Sous réserve d'une clause particulière, confirmée de manière écrite par le vendeur, les factures sont à payer au plus tard dans un délai de 12 jours, date de facture faisant foi.
- (b) La réception des fonds sur le compte du vendeur sert de référence pour la ponctualité du paiement.
- (c) Si le client doit le paiement, intégral ou partiel, de plusieurs anciennes factures, le vendeur peut alors déterminer que la plus ancienne facture sera d'abord prise en compte pour tout paiement.
- (d) De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par le vendeur, le défaut de paiement à l'échéance fixée, entraînera l'exigibilité de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu et l'application à titre de clause pénale, d'une indemnité égale à 15% des sommes dues, ainsi que l'application d'intérêts moratoires au profit du vendeur calculés sur la base du taux d'intérêt légal (3,29% pour 2003) majoré de 5 points.

8. Garantie

- (a) La garantie s'applique pour une utilisation normale du matériel. Cela signifie que toute utilisation qui ne respecterait pas le mode d'emploi et les limites d'utilisations fournis au moment de la livraison ne pourra pas donner lieu à l'application de la garantie.
 - * **Exceptions sur la garantie légale selon la loi - composants mécaniques**
 - Si le défaut provient d'un maniement incorrect ou d'une force voir d'une influence extérieure
 - Provenant d'une usure optique et courante (p.ex. endommagement de la laque, éraflures, ...)
 - Des défauts dus à toutes sortes de pollution
 - En particulier les pièces d'usure (p.ex.: cages de roulement, courroies, axes filetés, écrous d'axes, segments dentés, engrenages, ...)
 - Ainsi que les éléments en plastique (p.ex.: poignées, leviers de serrage, volants, autocollants, bouchons, caches, racleurs, cages à roulement, ...)
 - En raison d'une modification, d'une réparation ou autres manipulations de la machine, qui n'ont pas été réalisées par le personnel légalisé de FELDER
 - En raison d'une corrosion, d'un incendie ou d'une présence d'eau
 - * **Exceptions sur la garantie légale selon la loi - composants électriques**
 - Si le défaut provient d'un maniement incorrect ou d'une force voir d'une influence extérieure (p.ex. éraflures, enfoncements, déformations, ...) et qui est constaté par le fournisseur précédent, lors du contrôle des éléments électriques (p.ex. 2 phases branchées, mauvaise protection, surtension et sous-tension, foudre, ...)
 - Provenant d'une usure optique et courante (p.ex. endommagement de la laque, éraflures, ...)
 - Des défauts dus à toutes sortes de pollution
 - Pour un branchement électrique incorrect
 - En raison d'une modification, d'une réparation ou autres manipulations de la machine, qui n'ont pas été réalisées par le personnel légalisé de FELDER
 - En raison d'une corrosion, d'un incendie ou d'une présence d'eau
- (b) En cas de défaut de livraison, le client est tenu à effectuer sous un délai de 10 jours après réception du matériel, une réclamation sous forme écrite auprès du vendeur. Si cela n'est pas effectué, la livraison est accusée conforme et le client n'aura plus aucun moyen de recours possible.
- (c) Le matériel en panne couvert par la garantie, fera l'objet d'une étude auprès du vendeur. Le vendeur jugera si le matériel ainsi endommagé devra être changé ou si une amélioration du système sera effectuée. Des droits à des dommages-intérêts sont exclus.
- (d) La période de garantie entre en vigueur le jour de livraison de la marchandise. Le matériel est garanti comme tel:
 - Un an pour une personne morale
 - Deux ans pour une personne physique
- (e) La conformité du matériel livré est propre au contrat de vente effectué entre les deux parties et non relatif aux différents documents publicitaires, ...

9. Responsabilité

La responsabilité des représentants (agents commerciaux,...), personnes servant d'agent et membres de l'entreprise juridiques du vendeur, par rapport au client est exclue en dehors des cas de résolution et de négligence grossière.

10. Réserve de propriété

- (a) Les biens objets du présent contrat de vente demeurent la propriété du vendeur jusqu'à paiement intégral du prix.
 - A ce titre, le client s'engage avant paiement intégral des sommes dues au vendeur:
 - à ne pas les céder à un tiers
 - à ne pas les modifier ou les dégrader
- (b) Dans le cas de non-respect du point 1-d, obligations spécifiques du client, le vendeur a le droit de se retirer du contrat.

11. Résiliation

En cas de non-paiement de tout ou partie du prix par le client, le vendeur pourra après une mise en demeure restée sans effet pendant un mois, soit refuser de livrer le(s) bien(s) figurant sur le bon de commande, soit, si la livraison a déjà été effectuée, faire procéder à la récupération du/des dits biens. L'ensemble des frais afférents à cette procédure sera à la charge du client, y compris le cas échéant, les frais de remise en état du matériel si celui-ci a subi des dégradations.

12. Juridiction compétente

- (a) Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi autrichienne.
- (b) Tout litige entre professionnel lié aux présentes conditions générales de vente sera du ressort du tribunal de commerce d'Innsbruck/Autriche.

13. Divers

Aussitôt qu'un contrat de partenariat ou de représentation est en vigueur, alors les conditions décrites dans ce dernier font office de conditions générales de vente.

Vous pouvez trouver le détail des conditions de garantie que propose FELDER KG sur le manuel d'instruction de votre machine ainsi que sur le site internet du Groupe FELDER www.felder-group.com.

FELDER®

Scies circulaires et scies circulaires à format



Toupies



Scies circulaires-toupies



Raboteuses-dégauchisseuses



Machines combinées



Scies à ruban



Perceuses/Mortaiseuses



Presses à plateaux chauffants



Ponceuses à larges bandes



Machine à brosser



Scies à panneaux



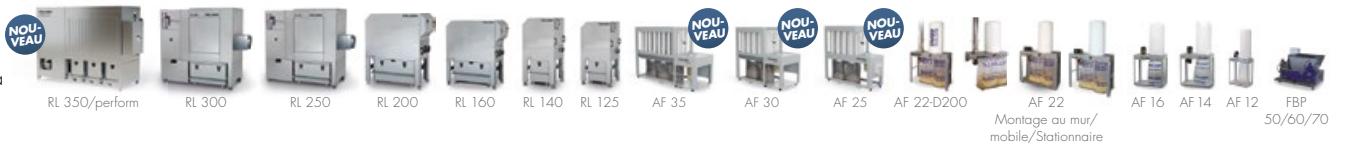
Plaques de chants



Ponceuses à bande, ponceuses de chants



Groupes d'aspiration et presses à briquettes



FORMAT 4®

Scies à format



Toupies



Plaques de chants



GAMME DE PRODUITS 2025

Centres d'usinage CNC



Centres d'usinage CNC pour nesting



Scies à panneaux



Ponceuses à larges bandes & Brosseuse



Lève-plateaux par le vide
Systèmes de retour
Unités de chargement



Hammer®

Scies circulaires
Toupies



Scies circulaires-toupies



Ponceuse de chants



Raboteuses dégauchisseuses



Machines combinées



Fraiseuse à portique CN



MAYER®

Scies à panneaux bois & aluminium



NOUVEAU CLIENT Profitez d'une remise immédiate de 5% sur votre première commande dès 135€ HT d'achats avec le code avantage WELCOME - Je commande

Votre panier (70 produits)

Votre panier 1/2 : Produit(s) vendu(s) par un **vendeur partenaire #2322**



Table bistro d'extérieur carrée spring aluminium thermolaqué gris anthracite Ref. MP-2322-181669
· En stock
528,60 € HT
(+ Éco part : 0,40 € HT)

8

🗑️

Vous avez un code **avantage?** **AJOUTER**

PRIME Bénéficiez de réductions exclusives pour 39€

[En savoir plus](#)

Votre panier 2/2 : Produit(s) expédié(s) par notre fournisseur **5002**

Vous bénéficierez de la livraison gratuite pour les produits de ce fournisseur 5002



Chaise empilable d'extérieur en polypropylène Toulon coloris noir par 4 Ref. 400167
· En stock
264,99 € HT
(+ Éco part : 3,87 € HT)

18

🗑️

Produits HT	12 984,54 €
Estimation livraison HT	0,00 €
Total HT	12 984,54 €
Total TTC	15 581,45 €



Tabouret de bar d'intérieur New Orléans en bois finition cérusée foncée Ref. 400022

· En stock

114,99 € HT

(+ Éco part : 0,80 € HT)

8



Piètement Entry Ht72 en acier noir pour table intérieure 70x70, Ø70cm maxi Ref. 400345

· En stock

77,99 € HT

(+ Éco part : 0,73 € HT)

18



Plateau carré de table d'intérieur Tavola 60x60cm stratifié Rovère Slavona Ref. 400201

· En stock

85,99 € HT

(+ Éco part : 1,22 € HT)

18



FELDER KG

Machines + Outillage pour le travail du bois

KR-Felder-Straße 1, 6060 HALL in Tirol, AUSTRIA

Contact France: Tel. +33 4 72 14 94 74, Tel. service : +33 4 28 71 00 00

info-fr@felder-group.com, www.felder-group-france.com



FELDER *FORMAT4* Hammer *MAYER*

ADLCA MR VENNESSON VALENTIN
36 BVD DE LA BASTILLE
75012 PARIS

Adresse de livraison

ADLCA MR VENNESSON VALENTIN
153 AVENUE JEAN JAUREQ
933000 AUBERVILLIERS

O F F R E

Nr Offre 15-7923/65
Nr Client 8DHUA

Date 31/07/2025
Votre conseiller Mazri Jordan

Page 1 sur 11

1W31/071128T/tnt/ANG_T O

CHER MONSIEUR VENNESSON,

Nous vous remercions de votre demande et sommes en mesure de vous faire la proposition suivante:

HAMMER HNC3 825 perform

Possibilités illimitées, résultats professionnels: la créativité CNC à domicile



Photo avec équipement optionnel

Hammer HNC 3 825

Le nouveau centre d'usinage compact CNC Hammer met l'univers de l'usinage CNC à la portée de tous. Idéale pour les bricoleurs exigeants, les modélistes ambitieux, les fabricants en petites séries soucieux de la qualité ainsi que les entreprises de formation et les écoles, la HNC repousse les limites des possibilités de fabrication et séduit par la qualité du génie mécanique autrichien.

Sur une surface équivalente à celle d'une palette Euro, la HNC offre toutes les possibilités de l'usinage CNC avec un rapport qualité-prix exceptionnel. Les matériaux de qualité supérieure ont été transformés selon les normes du génie mécanique autrichien pour former une construction solide offrant une rigidité de torsion et une stabilité exceptionnelles. Le puissant moteur de fraisage, les guidages linéaires précis et les puissants moteurs pas à pas garantissent les plus hauts niveaux de performance et d'efficacité, quels que soient les défis. Une précision et une répétabilité absolues sont systématiquement garanties, même pour les travaux les plus précis.

Vos avantages d'un seul coup d'œil

- Polyvalence illimitée de l'usinage sur la surface d'une palette Europe: plan de travail de 479x825mm, hauteur de passage de 160mm
- Stabilité élevée grâce à une construction solide, des matériaux de qualité supérieure et aux normes du génie mécanique autrichien
- Puissant et efficace : moteur de fraisage de 1000 watts (broche de fraisage de 2,2 kW en option), vitesse d'avance de 7 m/min sur les axes X & Y, vitesse d'avance de 5 m/min sur l'axe Z
- Précision absolue grâce à l'utilisation de vis à billes : $\pm 0,05$ mm de répétabilité et 0,02 mm de jeu à l'inversion
- Excellents résultats même pour les travaux les plus précis grâce aux guidages linéaires
- Des moteur pas-à-pas puissants et résistants assurent un couple suffisant, quelle que soit la vitesse de rotation
- Exploitation simultanée de trois axes (un 4e peut être mis en route en option)
- Commande intuitive et une interface ouverte avec de nombreux post-processeurs pour le logiciel de votre choix.
- Fixation flexible de la pièce à usiner et des accessoires sur la table à rainures en T



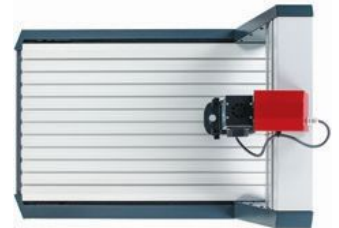
Système prêt à l'emploi

La HNC d'Hammer est livrée déjà entièrement assemblée, lubrifiée et rôdée. Une fois déballée et raccordée à l'alimentation électrique et à l'ordinateur de commande, le travail peut directement commencer.

Le montage et les travaux de réglage sont superflus.

**Données techniques HNC 3 825**

Dimensions (X,Y,Z)	1111 x 766 x 685 mm
Zone de travail (X,Y,Z)	825 x 479 x 160 mm
Surface de serrage (X,Y)	1005 x 574 mm
Hauteur libre	160 mm
Vitesse maximale (X,Y)	7 m/min
Vitesse maximale (Z)	5 m/min
Poids	103 kg
Tension d'entrée	200-240 V AC 50/60 Hz
Raccordement électrique	connecteur C14 sur la machine & C14 armoire électrique
Etage final	4 axes Etage final pour 4 axes interpolants

**Broche de défonçage 2.2kW HF**

Puissance	2200Watt
Vitesse de rotation	6000– 24000min-1
Pince de serrage	ER25
Tension d'entrée	220 Vca 50/60Hz +/- 10%
Raccordement électrique	connecteur C14 sur l'armoire électrique
Courant de décharge	23mA
Refroidi par air	



Un boîtier électrique, dans lequel sont montés un convertisseur de fréquence pour le réglage de la vitesse de rotation de la broche de défonçage ainsi qu'un filtre EMV, est nécessaire pour le fonctionnement. Le raccordement électrique se fait par un connecteur C14 sur l'armoire électrique. Le patin d'aspiration est fourni par défaut.

**Table de machine**

La table de machine avec rainure en T offre une rigidité et une précision maximales. La multitude d'outils de serrage de la gamme Hammer et la possibilité de recourir à ses propres méthodes développées pour la technique de serrage offrent une flexibilité maximale. La table se compose de profilés extrudés en aluminium avec une rainure M6 (17,5 x 7,5mm).



Moteurs d'entraînement & vis à billes

L'entraînement des axes est assuré par de puissants moteurs pas à pas 2,8 A NEMA 24 fonctionnant en mode 1/8 de pas. Les vis à billes montées sur les axes X et Y (classe de tolérance T7, diamètre 16 mm, pas 10 mm) garantissent une précision et un fonctionnement très silencieux. Une vitesse de déplacement maximale de 7 m/min (116 mm/s) garantit des temps de traitement courts.

Résolution technique : 0,00625 mm

Répétabilité : $\pm 0,05$ mm

Jeu d'inversion : 0,02 mm



Écrou fileté trapézoïdal innovant

L'axe Z est entraîné par des écrous à filet trapézoïdal spécialement conçus pour la HNC. Deux écrous sont montés sur la broche et sont précontraints par un ressort. Le jeu d'inversion est ainsi minimisé et garantit une précision maximale de la machine.

Résolution technique : 0,00375 mm

Répétabilité : $\pm 0,05$ mm

Jeu d'inversion : 0,1 mm



Guide linéaire sur tous les axes

Chaque axe de la machine est guidé avec précision par deux guides linéaires trapézoïdaux. Quatre chariots de guidage sur l'axe Z, trois sur l'axe Y et deux de chaque côté de l'axe X assurent une précision maximale. Les chariots de guidage sont étanches et insensibles à l'encrassement et peuvent être lubrifiés par les graisseurs.



Entraînement axe X

Les deux arbres de toupie de l'axe X sont entraînés par un moteur. Le couple est transmis par le biais d'une courroie crantée. L'angle d'enroulement de 180° au niveau des roues dentées et la tension réglable de la courroie garantissent un entraînement sans patiner.



Entraînement axe Y

Le couple est transmis à la broche d'entraînement par le biais d'une courroie crantée du moteur. L'angle d'enroulement de 180° au niveau des roues dentées et la tension réglable de la courroie garantissent un entraînement sans patiner.



Entraînement axe Z

Le couple est transmis à la broche d'entraînement par le biais d'une courroie crantée du moteur. L'angle d'enroulement de 180° au niveau des roues dentées et la tension réglable de la courroie garantissent un entraînement sans patiner.



Raccordements E/S

La machine dispose des raccordements de commande suivants:

- DB-25– entrée de signal pour la machine (voir le schéma électrique pour l'affectation des broches)
- DE-9– raccordement pour l'arrêt d'urgence (fourni à la livraison)
- Jack 3,5mm– raccordement pour capteur de longueur de l'outil (disponible comme accessoire)
- DE-9– raccordement pour un 4e axe optionnel (pour modèle à 3axes sans fonction!)
- DE-9– autre entrée/sortie (E/S) pour accessoires optionnels



Raccordement électrique

La machine est raccordée au réseau électrique via un câble de raccordement à froid. La tension d'entrée doit être de 90-260 Vca 50/60Hz. La machine est dotée d'un connecteur C14. Ce connecteur est équipé d'un fusible et d'un interrupteur principal.



Vidéo - Fraiseuse à portique Hammer HNC - Mise en route et premiers pas

Votre nouvelle fraiseuse à portique CNC Hammer HNC est arrivée et vous souhaitez vous mettre au travail le plus rapidement possible ? Nous vous montrons, étape par étape, comment monter votre HNC, la mettre en service et la configurer facilement. C'est votre entrée dans le monde de l'usinage CNC - amusez-vous bien. Veuillez en outre impérativement tenir compte des remarques et explications figurant dans le mode d'emploi !



Vidéo - Projet DIY Hammer HNC Guitare basse jazz haut de gamme

Une nouvelle preuve de qualité en test pratique ! Avec ce projet de guitare basse jazz, la fraiseuse à portique CNC Hammer pour le travail du bois prouve une fois de plus sa précision et ses performances imbattables à chaque utilisation. La technologie CNC est devenue abordable, pour les professionnels ou les bricoleurs ambitieux, sans aucune restriction en termes de performance, de qualité et de répétabilité.



Prix machine

6.044,00

Options
Pos: @153 - 1 Nb.

Raccordement électrique 200-240 V AC 50/60 Hz

Pos: 903 - 1 Nb.

Manuel d'instructions Français

Pos: 21 - 1 Nb.

Capot d'aspiration perform D=100mm au lieu de hotte aspirante standard D=32mm
au lieu de la hotte d'aspiration standard D=32mm.

La hotte d'aspiration peut être fixée sur l'axe Z et monter/descendre en même temps que la broche de fraisage ou être fixée à une hauteur fixe (bord supérieur de la pièce). Cela permet de garantir un résultat d'aspiration optimal pour chaque application.

417,00

417,00

**Pos: 22** - 1 Nb.

Contrôleur 4 axes + Câble blindé SUB-D, longueur 1,0 m, 25 pôles + Câble USB 2.0, longueur 2 m, connecteur A sur Micro B

incl. activation du logiciel de pilotage Eding CNC. Interpolation 4 axes

Intégrés dans un boîtier en aluminium

excl. câble de connexion

Prérequis système :

Processeur 1,4 GHz

4 Go RAM

Windows 7, Windows 8, Windows 10, Windows 11

493,00

493,00



Pos: 23 - 1 Nb.

Capteur de longueur de l'outil comprenant une prise pour jack de 3,5 mm
Précision de répétition +/- 0,01 mm

74,00

74,00

**Pos: 32** - 2 Nb.

Câble de connexion 10 A/230 V, longueur 3 m, Schuko (Europe) CEE7/7

9,00

18,00

**Pos: 41** - 1 Nb.

Licence du logiciel Vectric VCarve Pro
VCarve Pro offre une solution logicielle CNC puissante mais intuitive pour la découpe de pièces sur une fraiseuse CNC. VCarve Pro vous offre la possibilité de créer des motifs 2D complexes avec des trajectoires d'outils de profil, de poche, de perçage et d'incrustation. De plus, vous avez la possibilité de créer des designs avec des textures V-Carving ainsi que d'importer et d'éditer un nombre illimité de cliparts Vectric 3D ou de fichiers de modèles individuels. VCarve Pro vous offre toutes les fonctionnalités de Vcarve Desktop, ainsi que des tailles de commandes et de parcours d'outils illimitées, des imbrications fidèles à la forme et des feuilles de configuration de commande idéales pour un environnement de production.

660,00

660,00



Pour créer des parcours d'outils pour le laser, il faut également acheter le module laser. Celui-ci ne peut être acheté que directement auprès de Vectric sur le site web ou dans le compte V&Co.

Pos: 80 - 1 Nb.

Pince de serrage ER25, 6 mm

35,90

35,90

**Pos: 82** - 1 Nb.

Pince de serrage ER25, 8 mm

35,90

35,90



Pos: 84 - 1 Nb.

35,90

35,90

Pince de serrage ER25, 10 mm

**Pos: 85** - 1 Nb.

35,90

35,90

Pince de serrage ER25, 12 mm

**Pos: 188** - 1 Nb.

47,40

47,40

Jeu de brides de serrage M6 58 pièces

LE CONTENU DE LA LIVRAISON :

- 12 blocs à gradins
- 6 pinces de serrage à gradins
- 24 vis sans tête
- 6 écrous en T
- 6 écrous à embase
- 4 écrous d'assemblage
- 1 boîte de rangement



Permet le serrage de presque toutes les pièces sur la table à rainures en T

Pos: 189 - 1 Nb.

177,00

177,00

Étau de centrage

- Construction stable et précise avec peu de hauteur (26mm)
- Auto-centrant
- Trois roulements à billes à contact oblique à deux rangées pour absorber les forces axiales plus importantes
- Deux rails de guidage de précision ronds de 12mm sécurisés par une rainure de serrage
- Filetage fin M 10x1 pour une force de serrage accrue
- Pièces en aluminium anodisé noir
- Largeur de serrage : max. 242 mm
- Largeur de serrage : 160 mm

**Pos: 193** - 1 Nb.

41,00

41,00

Kit de montage pour HNC

composé de 20 pièces de chaque :

- Brique de serrage 15x5x25 M6
- Vis sans tête M6x60
- Vis à tête cylindrique M6x25 ISK 5
- Vis à tête cylindrique M6x30 ISK 5
- Écrou hexagonal M6
- Rondelle M6Nécessaire pour la fixation de l'étau de centrage sur la table de machine !



1 ST	500-06-006P	Fraise à queue HW à rotation positive D6/NL27/S6/GL70/Z2/RL	36,40	36,40
1 ST	500-06-010P	Fraise à queue HW à rotation positive D10/NL42/S10/GL90/Z2/RL	61,50	61,50
1 ST	500-06-012P	Fraise à queue HW à rotation positive D12/NL52/S12/GL100/Z2/RL	113,00	113,00
1 ST	500-06-008P	Fraise à queue HW à rotation positive D8/NL42/S8/GL90/Z2/RL	57,20	57,20
1 ST	500-06-130N	Fraise à rainier HW avec lame plongeante D30/NL20/S8/GL70/Z2+1/RL	62,10	62,10
1 ST	23-3-970	Formation individuelle en ligne Formation individuelle en ligne au démarrage et à l'utilisation du HNC47.82. Durée 2h.	390,00	390,00
1 ST	S-13-0010	HNC3825 Transport	288,00	288,00
1 ST	412F	VIS DE CYLINDRE M8x20 FENTE POLYAMIDE BLANC DIN 84 FORME A LONGUEUR DE FILET 20MM	0,61	0,61
1 ST	225BD	T-TE DE MARTEAU PLAQUE FILETÉE 6MM M8 ZINGUÉ TYPE 38/17	1,27	1,27

Sous-total 9.125,08

+ 20% T.V.A. 1.825,02

Prix total (EUR) 10.950,10

Demande de paiement en EUR

1er paiement échelonné - lors de la passation de commande	3.285,03
2ème paiement échelonné - lorsque l'article est prêt à l'envoi, avant expédition	7.665,07
Montant total de la commande	10.950,10

Somme totale hors TVA, livraison dans communauté européenne.

Votre numéro intra-communautaire:

Le représentant en charge de votre secteur est:

Monsieur Jordan MAZRI

FELDER-GROUP IDF, Parc spirit ZAC Neuville Univ-BatA

LotA1, 100 Rue d'Eragny, 95000 NEUVILLE SUR OISE

Tel. 06 43 83 15 83

E-mail: j.mazri@felder-group.com

Monsieur Mazri vous contactera d'ici peu.

Notre compte en banque:

Titulaire : Felder KG

IBAN-Code : AT44 2050 3030 0090 6200

BIC-Code : SPIHAT22

Lors d'un virement en ligne, merci de stipuler clairement

le numéro de FACTURE

La marchandise restera propriété de l'entreprise FELDER jusqu'à règlement total.

Prix - total	HT
Paiement	30% à la commande, 70% avant livraison
Expédition	Transport adresse de livraison
Délai de livraison	2 MOIS
Garantie	LEGALES
Validité offre	06/08/2025

Nous vous prions d'examiner cette offre avec attention. Le personnel de **HAMMER** se met à votre entière disposition pour répondre à toutes vos questions.

Pour passer commande, il vous suffit de nous retourner cette offre avec votre signature et votre "bon pour accord" accompagnée de votre règlement à l'adresse citée ci-dessus.

Nous vous remercions doré et déjà pour votre confiance.

Dans l'attente de votre commande, nous vous prions d'accepter, cher Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

HAMMER Machines à Bois

(F-G)

1. Contrat de vente

- (a) Les conditions générales de ventes ont pour objet de définir les modalités de délivrance des biens et/ou services figurant sur le bon de commande situé au recto à l'exclusion de tout autre document (hormis contrat de partenariat ou représentation, voir point 13).
- (b) Des consommateurs dans le sens des conditions générales de ventes, peuvent être des personnes physiques ou des sociétés qui agissent dans un exercice d'une activité professionnelle industrielle ou indépendante appelée personnes morales. Les personnes physiques aussi bien que les personnes morales sont nommées client dans le sens des conditions générales de ventes.
- (c) Avec la commande d'une marchandise, le client déclare obligatoirement vouloir acquérir la marchandise commandée. La confirmation de commande fait office d'acceptation; elle est expédiée par le vendeur dans un délai de deux semaines, cachet de la poste faisant foi.
- (d) Si un consommateur commande la marchandise par la voie électronique, le vendeur confirmera immédiatement l'acceptation de la commande en retour. Les conditions générales de ventes peuvent être envoyées sur demande par voie électronique.

2. Tarifs

- (a) Tous les prix sont donnés au départ usine Hall in Tirol (Autriche).
- (b) A moins qu'il en soit convenu autrement, de manière écrite par le vendeur, les prix stipulés sur le catalogue de vente sont en vigueur au moment de la livraison.
- (c) Tous les prix mentionnés sont sous réserve d'erreurs d'impression.
- (d) Les prix stipulés ne contiennent pas de frais de transport et d'expédition.

3. Expédition

- (a) Toutes les livraisons à une personne morale sont calculées départ usine Hall in Tirol (Autriche). Il est donc à la charge du client d'organiser le transport du matériel et d'en supporter les coûts et les risques.
- (b) Si une personne morale souhaite que la marchandise lui soit expédiée, installée ou mise en marche ; indépendamment du fait de savoir, si l'expédition EST organisée par le vendeur et si celui-ci en supporte les frais ; alors les risques liés à cette expédition sont à la charge de cette dernière. Les expéditions organisées par le vendeur ne comprennent aucune assurance. La personne morale juge elle-même si nécessaire, le fait d'assurer la marchandise ainsi en transit ou non.
- (c) Si le client est une personne physique, le danger existant de chute ou de casses quelconques est supportée par le vendeur. Le client devra toutefois signaler un éventuel litige au transporteur dès réception, et émettre une clause de réserve sur le bordereau de livraison. Les frais de port sont calculés selon le barème en vigueur.
- (d) Si le client n'enlève pas, dans les délais fixés, la marchandise, s'il ne se manifeste pas où refuse le délai ultérieur qui lui est proposé, alors le vendeur peut se retirer du contrat ou exiger des dommages et intérêts pour non-respect du contrat de vente.
- (e) Le vendeur n'est pas obligé de reprendre le matériel d'emballage.

4. Délai de livraison

- (a) Tous les délais stipulés sont donnés à titre indicatif.
- (b) Toute modification de commande peut influencer le délai de livraison.
- (c) Si le vendeur ne peut pas respecter le délai de livraison convenu, il fera part au client d'un nouveau délai approprié.
- (d) Aucune indemnisation ne pourra être demandée en cas de retard de livraison.

5. Faculté de rétractation pour vente à distance

- (a) En vertu de l'article L121-20 du code de la consommation dans le cadre d'une vente à distance, le consommateur dispose d'un délai de sept jours francs à compter de la livraison de sa commande pour faire retour de ce produit au vendeur, pour échange ou remboursement, sans pénalités à l'exception des frais de retour.
- (b) Le consommateur doit toujours retourner les biens dans leur emballage d'origine, complets, non usagés, en parfait état de et accompagnés de toute leur documentation.
- (c) Le droit de rétraction n'est pas valable pour les machines qui sont fabriqués selon les spécifications du client. La fabrication spéciale d'une machine est sous-entendue dès lors que le produit livré n'est pas stipulé comme produit standard ans le catalogue de vente.

6. Force majeure

Les parties ne sont pas tenues pour responsables ou considérées comme ayant failli aux présentes conditions générales de vente pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence.

7. Paiement

- (a) Sous réserve d'une clause particulière, confirmée de manière écrite par le vendeur, les factures sont à payer au plus tard dans un délai de 12 jours, date de facture faisant foi.
- (b) La réception des fonds sur le compte du vendeur sert de référence pour la ponctualité du paiement.
- (c) Si le client doit le paiement, intégral ou partiel, de plusieurs anciennes factures, le vendeur peut alors déterminer que la plus ancienne facture sera d'abord prise en compte pour tout paiement.
- (d) De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par le vendeur, le défaut de paiement à l'échéance fixée, entraînera l'exigibilité de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu et l'application à titre de clause pénale, d'une indemnité égale à 15% des sommes dues, ainsi que l'application d'intérêts moratoires au profit du vendeur calculés sur la base du taux d'intérêt légal (3,29% pour 2003) majoré de 5 points.

8. Garantie

- (a) La garantie s'applique pour une utilisation normale du matériel. Cela signifie que toute utilisation qui ne respecterait pas le mode d'emploi et les limites d'utilisations fournis au moment de la livraison ne pourra pas donner lieu à l'application de la garantie.
 - * **Exceptions sur la garantie légale selon la loi - composants mécaniques**
 - Si le défaut provient d'un maniement incorrect ou d'une force voir d'une influence extérieure
 - Provenant d'une usure optique et courante (p.ex. endommagement de la laque, éraflures, ...)
 - Des défauts dus à toutes sortes de pollution
 - En particulier les pièces d'usure (p.ex.: cages de roulement, courroies, axes filetés, écrous d'axes, segments dentés, engrenages, ...)
 - Ainsi que les éléments en plastique (p.ex.: poignées, leviers de serrage, volants, autocollants, bouchons, caches, racleurs, cages à roulement, ...)
 - En raison d'une modification, d'une réparation ou autres manipulations de la machine, qui n'ont pas été réalisées par le personnel légalisé de FELDER
 - En raison d'une corrosion, d'un incendie ou d'une présence d'eau
 - * **Exceptions sur la garantie légale selon la loi - composants électriques**
 - Si le défaut provient d'un maniement incorrect ou d'une force voir d'une influence extérieure (p.ex. éraflures, enfoncements, déformations, ...) et qui est constaté par le fournisseur précédent, lors du contrôle des éléments électriques (p.ex. 2 phases branchées, mauvaise protection, surtension et sous-tension, foudre, ...)
 - Provenant d'une usure optique et courante (p.ex. endommagement de la laque, éraflures, ...)
 - Des défauts dus à toutes sortes de pollution
 - Pour un branchement électrique incorrect
 - En raison d'une modification, d'une réparation ou autres manipulations de la machine, qui n'ont pas été réalisées par le personnel légalisé de FELDER
 - En raison d'une corrosion, d'un incendie ou d'une présence d'eau
- (b) En cas de défaut de livraison, le client est tenu à effectuer sous un délai de 10 jours après réception du matériel, une réclamation sous forme écrite auprès du vendeur. Si cela n'est pas effectué, la livraison est accusée conforme et le client n'aura plus aucun moyen de recours possible.
- (c) Le matériel en panne couvert par la garantie, fera l'objet d'une étude auprès du vendeur. Le vendeur jugera si le matériel ainsi endommagé devra être changé ou si une amélioration du système sera effectuée. Des droits à des dommages-intérêts sont exclus.
- (d) La période de garantie entre en vigueur le jour de livraison de la marchandise. Le matériel est garanti comme tel:
 - Un an pour une personne morale
 - Deux ans pour une personne physique
- (e) La conformité du matériel livré est propre au contrat de vente effectué entre les deux parties et non relatif aux différents documents publicitaires, ...

9. Responsabilité

La responsabilité des représentants (agents commerciaux,...), personnes servant d'agent et membres de l'entreprise juridiques du vendeur, par rapport au client est exclue en dehors des cas de résolution et de négligence grossière.

10. Réserve de propriété

- (a) Les biens objets du présent contrat de vente demeurent la propriété du vendeur jusqu'à paiement intégral du prix.
 - A ce titre, le client s'engage avant paiement intégral des sommes dues au vendeur:
 - à ne pas les céder à un tiers
 - à ne pas les modifier ou les dégrader
- (b) Dans le cas de non-respect du point 1-d, obligations spécifiques du client, le vendeur a le droit de se retirer du contrat.

11. Résiliation

En cas de non-paiement de tout ou partie du prix par le client, le vendeur pourra après une mise en demeure restée sans effet pendant un mois, soit refuser de livrer le(s) bien(s) figurant sur le bon de commande, soit, si la livraison a déjà été effectuée, faire procéder à la récupération du/des dits biens. L'ensemble des frais afférents à cette procédure sera à la charge du client, y compris le cas échéant, les frais de remise en état du matériel si celui-ci à subi des dégradations.

12. Jurisdiction compétente

- (a) Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi autrichienne.
- (b) Tout litige entre professionnel lié aux présentes conditions générales de vente sera du ressort du tribunal de commerce d'Innsbruck/Autriche.

13. Divers

Aussitôt qu'un contrat de partenariat ou de représentation est en vigueur, alors les conditions décrites dans ce dernier font office de conditions générales de vente.

Vous pouvez trouver le détail des conditions de garantie que propose FELDER KG sur le manuel d'instruction de votre machine ainsi que sur le site internet du Groupe FELDER www.felder-group.com.

FELDER®

Scies circulaires et scies circulaires à format



Toupies



Scies circulaires-toupies



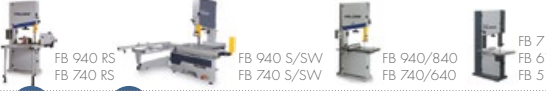
Raboteuses-dégauchisseuses



Machines combinées



Scies à ruban



Perceuses/Mortaiseuses



Presses à plateaux chauffants



Ponceuses à larges bandes



Machine à brosser



Scies à panneaux



Plaques de chants



Ponceuses à bande, ponceuses de chants



Groupes d'aspiration et presses à briquettes



FORMAT 4®

Scies à format



Toupies



Plaques de chants



Centres d'usinage CNC



Centres d'usinage CNC pour nesting



Presses à plateaux chauffants



Scies à panneaux



Ponceuses à larges bandes & Brosseuse



Leve-plaques par le vide
Systèmes de retour
Unités de chargement



GAMME DE PRODUITS 2025

Hammer®

Scies circulaires
Toupies



Scies circulaires-toupies



Ponceuse de chants



Scies à ruban et groupes d'aspiration

Raboteuses dégauchisseuses



Machines combinées



Fraiseuse à portique CN



MAYER®

Scies à panneaux bois & aluminium







ADRESSE DE LIVRAISON & FACTURATION





ADLCA
M. Valentin Vennesson
36 boulevard de la Bastille
75012 PARIS
France

DESTINATAIRE

ADLCA
M. Valentin Vennesson
36 boulevard de la Bastille
75012 PARIS
France
Tél. : 06 46 72 97 04
Email : valentin.vennesson@poush.fr

VOTRE CONTACT : Anne-Sophie Coton - anne-sophie@axess-industries.com - Tél. : 03 88 18 31 08

	DÉSIGNATION	DÉPART USINE	P.U. HT	REMISE	P.U. NET HT	QTÉ.	TOTAL HT
	Transpalette manuel professionnel 2500 kg Charge (kg) : 2500 Haut. max. levée (mm) : 205 Haut. min. levée (mm) : 85 Dim. Lxlxh (mm) : 1500 x 550 x 1250 Dim. fourches Lxl (mm) : 1150 x 160 Poids unitaire : 65,0 kg Réf. 19.1085.01	48h / 72h	319,00 €	2,00 %	312,62 €	1 pièce	312,62 €
	Plateau roulant bois Glissnot Matière roues : Non tachant Charge (kg) : 500 Dim. plateau Lxl (mm) : 800 x 600 Dim. ext. Lxlxh (mm) : 800 x 600 x 145 Ø roues (mm) : 100 Poids unitaire : 7,5 kg Réf. 19.2581.10	1 à 2 sem.	175,00 €	7,00 %	162,75 €	1 pièce	162,75 €
	Gerbeur manuel 1500 kg Capacité (kg) : 1500 Haut. levée (mm) : 3000 Haut. min. mât (mm) : 2086 Long. totale (mm) : 1515 Larg. totale (mm) : 765 Poids unitaire : 300,0 kg Réf. 19.2830.06	48h / 72h	1 600,00 €	2,00 %	1 568,00 €	1 pièce	1 568,00 €
	Servante d'atelier EuroPlus 7 tiroirs Modèle : 7 tiroirs Nbre de tiroirs : 7 Type : Servante Dim. ext. Lxpxh (mm) : 810 x 510 x 945 Charge grand tiroir (kg) : 43 Poids unitaire : 58,0 kg Réf. 14.1542.01	1 semaine	1 549,00 €	2,00 %	1 518,02 € + 9,83 € E.C.	1 pièce	1 518,02 € + 9,83 € E.C.

DÉSIGNATION	DÉPART USINE	P.U. HT	REMISE	P.U. NET HT	QTÉ.	TOTAL HT
 <p>Diable à basculement assisté et pelle fixe Poignées : Poignées à garde Matière roues : Caoutchouc Charge (kg) : 350 Dim. ext. Lxlxh (mm) : 548 x 683 x 1253 Long. ext. (mm) : 548 Poids unitaire : 15,0 kg Réf. 19.2448.01</p>	1 à 2 sem.	225,00 €	7,00 %	209,25 €	1 pièce	209,25 €
 <p>Etabli SI soudure plateau acier à hauteur réglable par manivelle Dim. ext. Lxpxh (mm) : 2000 x 750 x 758/1028 Long. (mm) : 2000 Larg. (mm) : 750 Dim. plateau Lxp (mm) : 2000 x 750 Haut. plateau (mm) : 758/1028 Coloris : ■ RAL 2004 Poids unitaire : 237,0 kg Réf. 202.4951.05</p>	6 à 8 sem.	2 188,00 €	2,00 %	2 144,24 € + 11,85 € E.C.	1 pièce	2 144,24 € + 11,85 € E.C.
Attention ! Départ usine indiqué sans tenir compte des congés de l'usine en semaine 32, 33						
 <p>Armoire multifonction perforée - Hauteur 1950 mm Dim. ext. Lxpxh (mm) : 1000 ; 500 ; 1950 Modèle : 1 tablette acier + 1 plateau bois et 3 tiroirs Larg. (mm) : 1000 Prof. (mm) : 500 Haut. (mm) : 1950 Coloris : ■■ Caisson et ossature : RAL 7035 + Façade : RAL 5015 Poids unitaire : 94,0 kg Réf. 202.4904.02</p>	6 à 8 sem.	1 079,00 €	2,00 %	1 057,42 € + 4,70 € E.C.	1 pièce	1 057,42 € + 4,70 € E.C.
Attention ! Départ usine indiqué sans tenir compte des congés de l'usine en semaine 32, 33						
 <p>Etabli grand plateau bois avec ou sans tiroirs Nbre de tiroirs : 0 Matière plateau : Bois Charge (kg) : 1000 Dim. ext. Lxpxh (mm) : 2000 x 750 x 880 Dim. plateau Lxp (mm) : 2000 x 750 Poids unitaire : 88,0 kg Réf. 202.2805.02</p>	2 semaines	811,00 €	5,00 %	770,45 €	1 pièce	770,45 €

Nos prix s'entendent nets H.T. frais d'emballage compris, livraison en messagerie ou fret en semi-remorque, déchargement par le destinataire.

En cas de demande de conditionnement ou d'emballage spécifique ou pour toute prestation de transport liée à des contraintes particulières, des frais supplémentaires pourront être facturés. Votre commande pourra faire l'objet de livraisons partielles, avec facturation partielle correspondante.

Frais de port HT	132,00 €
Total E.C. HT	26,38 €
Total HT	7 901,13 €
TVA (20,00 %)	1 580,23 €
Total TTC	9 481,36 €

COMMENTAIRE :

Offre valable dans son intégralité, tout changement entrainera une modification de la tarification proposée. Livraison en un seul point. Déchargement par vos soins, possibilité de hayon avec frais en sus. Contrôler obligatoirement la commande à la livraison.

En raison de la période estivale et des congés de nos partenaires logistiques, les délais de traitement et de livraison de vos commandes peuvent être allongés. Nous restons mobilisés pour vous offrir le meilleur service possible. Les délais sont donnés à titre indicatif et vous seront confirmés à la commande.

Pour garantir nos livraisons, précisez-nous vos dates de fermeture d'été du _____ au _____

DÉLAI DE PAIEMENT : paiement à la commande

Règlement comptant pour toute 1ère commande et/ou pour tout montant < à 1000€ net H.T.

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS : carte bancaire, virement, chèque, LCR, mandat administratif.

DATE DE VALIDITÉ DE L'OFFRE : 13/08/2025

J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente

Bon pour accord

Cachet - Signature - Date

Votre SIRET* : _____
*à remplir

Bon pour accord à renvoyer à adv@axess-industries.com

La validation de toute commande vaut acceptation entière et sans réserves de nos conditions générales de vente.

Article 1 - Acceptation des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent de manière exclusive les relations commerciales et contractuelles entre la société AXESS INDUSTRIES SAS et ses Clients. Les présentes CGV s'appliquent sans aucune restriction, de plein droit, à l'ensemble des produits & services proposés à la vente par AXESS INDUSTRIES.

Les présentes CGV prévalent sur les éventuelles conditions générales d'achat du client et plus généralement sur tous les documents, même postérieurs, émis par le client. Le client déclare avoir pris connaissance et accepte les présentes conditions générales de vente avant la passation de sa commande.

En commandant auprès de AXESS INDUSTRIES, le Client confirme qu'il est professionnel.

AXESS INDUSTRIES se réserve le droit de modifier, à tout moment, les présentes CGV en ligne. Elles sont directement applicables de plein droit aux ventes réalisées postérieurement à leur publication.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles, à tout moment, sur le site Internet <https://www.axess-industries.com>, dans leur dernière version en vigueur, et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le fait, pour AXESS INDUSTRIES, de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Les ventes effectuées à l'étranger ou à destination de l'étranger peuvent nécessiter des conditions particulières supplémentaires et/ou spécifiques. Pour toute information, veuillez contacter le service client : adv@axess-industries.com

Article 2 - Commandes

Les commandes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande du Client par AXESS INDUSTRIES. La prise en compte de la commande et l'acceptation de celle-ci sont confirmées par l'envoi d'un courrier électronique à l'adresse indiquée par le Client. La validation d'une commande vaut acceptation entière et sans réserve de nos CGV.

Pour les commandes passées via notre site internet, l'enregistrement d'une commande est réalisé après acceptation des présentes CGV, en cochant la case prévue à cet effet et après validation de la commande par AXESS INDUSTRIES. Il est précisé que les données enregistrées dans notre système informatique font foi de l'ensemble des transactions conclues avec le Client. AXESS INDUSTRIES est en droit de refuser l'exécution d'une commande, en cas de litige avec le client, de retard de paiement en cours avec le client, ou de changement de situation financière du client.

Article 3 - Produits et Services

Les produits et services offerts à la vente sont ceux figurant dans le catalogue publié sur le site internet « <https://www.axess-industries.com> ». Les produits sont mis en vente dans la limite des stocks disponibles. Les disponibilités des produits sont fournies à titre indicatif et confirmées dans l'accusé de réception de commande. En cas d'indisponibilité du produit, AXESS INDUSTRIES se réserve la faculté de le remplacer par un produit équivalent après en avoir informé le client. Les caractéristiques techniques figurant dans le présent catalogue annulent et remplacent toutes celles antérieurement publiées. Par ailleurs, les caractéristiques, dimensions, poids, photos, représentations graphiques n'ont qu'une valeur indicative.

Article 4 - Délai d'expédition

Le délai d'expédition s'entend départ usine ; il est donné à titre indicatif et court dès que le client a rempli ses obligations en matière de paiement. Un retard ne saurait justifier l'annulation de la commande, ni donner lieu à indemnités ou pénalités d'aucune sorte sauf en cas de clauses expressement acceptées et confirmées par AXESS INDUSTRIES. AXESS INDUSTRIES s'autorise à procéder à des livraisons et facturations partielles si nécessaire.

Article 5 - Prix

Tous nos prix sont établis en euros, départ usine et s'entendent hors taxes et hors frais de douane, sauf indication contraire. La participation aux frais de port et d'emballage ainsi que les frais administratifs éventuels sont spécifiés dans nos devis et commandes.

Si, pour des raisons d'ordre économique, notamment en cas d'augmentation du prix des matières premières, certains prix venaient à être modifiés avant la fin de la période de validité du devis, le client en serait préalablement informé au moment de la commande. Eco Contribution : Entrée en vigueur le 1er mai 2013, l'Eco contribution est une taxe destinée à financer la filière de recyclage des déchets d'éléments d'ameublement. Le montant de l'eco contribution vient s'ajouter obligatoirement au prix de vente des mobiliers techniques neufs. Il est calculé

forfaitairement en fonction du coût du recyclage et défini dans le barème national révisé chaque année. Soumis aux taux de TVA en vigueur, il ne peut donner lieu à aucune remise ou promotion. Il est reversé intégralement à l'Eco organisme.

En application de l'article L. 541-10 du code de l'Environnement, AXESS INDUSTRIES est enregistrée dans le registre des producteurs sous le numéro d'immatriculation : FR013518_10NZQV (Valdella).

Article 6 - Conditions de paiement

Sauf conventions particulières mentionnées dans le devis, le prix est payable en totalité le jour de la commande, soit par virement bancaire, soit par carte bancaire (Visa, MasterCard, autres cartes bleues) soit, pour les administrations, par mandat administratif. Aucun escompte ne sera pratiqué par AXESS INDUSTRIES pour paiement avant la date figurant sur la facture dans un délai inférieur à celui mentionné au devis ou, à défaut, aux présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation.

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée immédiatement. Les produits ne sont expédiés qu'après parfait encaissement, par AXESS INDUSTRIES, du chèque de règlement reçu.

Si le produit n'est pas encore livré et que la somme est exigible, AXESS INDUSTRIES se réserve le droit de suspendre la livraison du produit aux frais (stockage notamment) de l'acheteur.

En cas de retard de paiement des sommes dues par le Client, des pénalités de retard calculées au taux de 15% du montant TTC du prix figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises à AXESS INDUSTRIES, sans formalité aucune, ni mise en demeure préalable, outre le paiement de la somme de 40 Euros correspondant à une indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement dans le cadre de la gestion administrative du dossier, laquelle sera due dès le premier jour de retard de paiement telle que prévue par l'article D. 441-5 du Code de commerce.

Article 7 - Responsabilité transport

Pour la France Métropolitaine : quelles que soient la destination du matériel et les modalités de la vente, la livraison est réputée effectuée dès la prise en charge du matériel par le transporteur au départ de nos usines ou entrepôts. Les risques afférents au matériel sont transférés au Client dès cette prise en charge même en cas de livraison franco. Le matériel n'est assuré que sur instructions expresse et assuré aux frais du client. Pour les destinations à l'export, la responsabilité transport est régie par l'incoterm qui détermine le transfert des risques.

Article 8 - Conditions de livraison et modes de transport

La livraison s'effectue à l'adresse de livraison figurant sur le bon de commande, à défaut à celle indiquée par le client avant la date d'expédition. La livraison en messagerie standard s'effectue en pas de porte, RDC, par camion porteur 19T. La livraison en Fret standard s'opère en semi-remorque 44T à quoi, le déchargement est à la charge du client. Possibilité de commander un camion avec hayon (frais supplémentaires à la charge du client). La livraison Directe Usine hors France s'effectue en semi-remorque 44T à quoi ; le déchargement est à la charge du client, sans possibilité de hayon. Il convient au destinataire de prévoir les matériels nécessaires au déchargement.

Pour les livraisons en zones spéciales : en altitude, une île, rue piétonne, gare, aéroport, centre commercial ou conditions spécifiques (ex. Livraison impérative en camion 3.5T) des coûts supplémentaires peuvent être facturés. Ces contraintes devront être mentionnées par le Client lors de sa commande.

Tous les coûts de représentation, de stockage, de modifications d'adresse de livraison ou de retour sont à la charge du client. De même le client assumera les suppléments liés à des conditions de transports, de livraison ou de déchargement, non prévues lors de la passation de commande. Lors de la livraison, il appartient au client de débarrasser la marchandise et d'effectuer toutes vérifications impérativement en présence du chauffeur, de faire toutes les réserves sur le bordereau de livraison du transporteur à l'arrivée du matériel et d'exercer, s'il y a lieu, dans les 48 heures par lettre recommandée avec accusé de réception, tout recours contre le transporteur, conformément à l'article L133-3 du Code de Commerce. En cas de non-respect de cette procédure légale, nous déclinons toute responsabilité et ne pouvons accepter aucune réclamation ou retour.

Article 9 - Annulation de commande et droit de rétractation

Une commande acceptée ne peut être modifiée ou annulée sans notre consentement écrit. De même, nous n'accordons aucune possibilité de retour de marchandise sans notre accord. Il appartient au client de procéder, préalablement à une analyse détaillée de

ses besoins. En aucun cas la responsabilité d'AXESS INDUSTRIES ou de l'un de ses représentants ne pourra être engagée si les marchandises commandées ne répondent pas aux besoins du client. En cas d'annulation de commande alors que le matériel est déjà expédié ou livré, le retour prendra à sa charge les frais de port aller et retour majorés de 70%, ainsi que tout autre frais logistique éventuel engendré.

Les commandes de matériel hors standard, (matériels non référencés dans notre catalogue, matériels « sur mesures » ou avec coloris spécifiques) ne peuvent être annulés, pour quelque cause que ce soit, dès lors que leur exécution est en cours. Dans tous les cas, les acomptes versés ne seront pas remboursés.

Article 10 - Installation et montage

AXESS INDUSTRIES propose au Client des prestations de services, associées à la vente des Produits tels que l'installation et le montage. AXESS INDUSTRIES se réserve la faculté de modifier à tout moment l'étendue et les modalités de ces prestations.

Les conditions d'exécution des prestations associées sont définies par AXESS INDUSTRIES au cas par cas avec le Client lors de sa commande.

Aux fins de bonne exécution de ces services et quelles que soient leurs modalités, il appartient au Client de veiller, au préalable, à la préparation et l'accessibilité des locaux et/ou de l'emplacement du (des) Produit(s). Toute absence ou inadéquation des aménagements, pourra, à la discrétion de AXESS INDUSTRIES, justifier l'exécution partielle ou la non-exécution des prestations commandées ainsi qu'une éventuelle majoration de prix du service correspondant.

Article 11 - Réclamation et retour de matériel

Toute réclamation concernant la quantité ou la qualité des produits doit nous parvenir par écrit au plus tard dans les sept jours francs suivant la livraison du matériel. Passé ce délai, les réclamations seront considérées comme irrecevables. Les retours de matériel sont soumis aux conditions suivantes :

- Aucun retour ne sera accepté sans notre accord préalable écrit et uniquement après validation de nos conditions de reprise du matériel par le client.

- Le matériel concerné doit être standard et référencé dans notre catalogue en vigueur à la date du retour. Certains produits faisant l'objet d'une information particulière sur notre catalogue ne peuvent être repris, échangés ou remboursés.

- Le retour s'effectue en port payé, matériel assuré et rigoureusement neuf, assorti de l'ensemble de ses accessoires et de sa documentation, dans son emballage d'origine non altéré (ou tout autre emballage propre garantissant l'intégrité du produit au cours des opérations de transport).

- Le retour doit être accompagné d'un bon de retour émis par AXESS INDUSTRIES, impérativement à l'adresse indiquée sur le bon de retour. Dès réception et acceptation du matériel retourné, AXESS INDUSTRIES établit un avoir ou effectue un remboursement selon le mode de paiement choisi par le client, à l'exception des frais de transport. Selon le matériel concerné, une décote pouvant aller jusqu'à 20% du prix de vente sera déduite du remboursement.

Article 12 - Réserve de propriété

AXESS INDUSTRIES se réserve jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur, un droit de propriété sur les produits vendus. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pouvant entraîner la revendication de propriété desdits produits par AXESS INDUSTRIES.

Jusqu'à leur complet règlement, les Produits livrés sont considérés comme consignés chez le Client et ne peuvent être revendus sans l'accord préalable et écrit de AXESS INDUSTRIES. En outre, le Client supportera l'ensemble des risques afférents aux dommages que les Produits concernés pourraient subir ou occasionner, quelle qu'en soit la cause.

De convention expresse, AXESS INDUSTRIES peut faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du Client, ces produits étant conventionnellement présumés être ceux impayés, AXESS INDUSTRIES pouvant ainsi les reprendre et/ou les revendiquer en dédommagement de toutes les factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours et de toute demande de dommages et intérêts que AXESS INDUSTRIES pourrait revendiquer au titre d'un préjudice subi.

Article 13 - Garantie

Conformément à la réglementation en vigueur, toute vente de produits est soumise aux garanties légales et plus spécifiquement à la garantie des vices cachés telle que définie aux articles 1641 et suivants du Code Civil. La garantie conventionnelle d'un an couvre, au choix d'AXESS INDUSTRIES, la réparation du produit concerné (pièces et main d'œuvre comprises) eu égard au défaut constaté par AXESS INDUSTRIES ou le

remplacement du produit par un produit avec des fonctionnalités au moins équivalentes. Certains produits peuvent bénéficier d'une garantie contractuelle supérieure à 1 an ou d'une garantie spécifique, selon les spécifications prévues dans nos catalogues. Le bénéficiaire de la garantie conventionnelle est subordonné : à la réception par AXESS INDUSTRIES d'un courrier adressé par lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le défaut constaté, au retour du produit concerné accompagné de la facture correspondante, au constat par AXESS INDUSTRIES du défaut invoqué. La garantie conventionnelle est exclue dans les hypothèses suivantes : pièces d'usures type batterie, roues, roulettes, serrures etc ; produit à date limitée d'utilisation, de consommation, de péremption; utilisation anormale ou non conforme du produit au regard des spécifications qui lui sont propres ou négligence du client dans le stockage/entretien du produit; usure normale du produit ; transformation du produit ou incompatibilité avec d'autres matériels. La mise en œuvre de la garantie ne peut avoir pour effet d'en prolonger ou d'en proroger la durée.

Article 14 - Responsabilité

Sauf dispositions légales impératives contraires, la responsabilité d'AXESS INDUSTRIES ne pourra être engagée que sur faute prouvée et exclusive dans la réalisation du dommage. AXESS INDUSTRIES ne sera en aucun cas tenue responsable à l'égard du client de tout dommage indirect tels que préjudice ou trouble commercial, perte de clientèle, perte de bénéfice, perte d'image de marque ou perte de données. En toute hypothèse, la responsabilité d'AXESS INDUSTRIES à l'égard du client ne saurait être recherchée au-delà de 6 mois suivant la survenance du fait générateur de celle-ci et excéder le montant global H.T. versé par le client à AXESS INDUSTRIES au titre de la commande ayant généré sa responsabilité.

Article 15 - Force majeure

Les parties ne sauraient être tenues responsables d'un manquement à l'une de leurs obligations en cas de survenance d'un événement de force majeure tel que défini dans le code civil. La force majeure inclut notamment les événements suivants : incendies, inondations, interruption des systèmes informatiques et de télécommunications, incidents ou défaillances de transport, grève, block out, interdiction ou embargos d'importations ou d'exportations.

Article 16 - Propriété intellectuelle

Le contenu du site internet <https://www.axess-industries.com> est la propriété du Vendeur et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, AXESS INDUSTRIES reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés en vue de la fourniture des produits au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de AXESS INDUSTRIES qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Article 17 - Protection des données

La société AXESS INDUSTRIES s'engage à protéger vos données personnelles. Toutes les données recueillies sont traitées avec la plus stricte confidentialité. Conformément à la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et du règlement européen du 25 mai 2018, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Les conditions et modalités pour exercer ces droits sont décrites dans notre politique de confidentialité.

Article 18 - Loi applicable et juridiction compétente

Les relations entre AXESS INDUSTRIES et le client sont régies par le droit français. Tout litige ou contestation éventuelle relève de la juridiction exclusive du tribunal de commerce de Strasbourg.

Article 19 - Equipements électriques et électroniques

Conformément à l'article 18 du décret 2005-829 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements, les obligations liées à l'organisation et au financement de l'enlèvement et du traitement de ces déchets, sont transférées au Client, sauf disposition conventionnelle ou réglementaire expresse convenue entre les Parties. A cet effet, le Client s'assure de la collecte de l'équipement acheté, de son traitement et de sa valorisation, conformément à l'article 21 dudit décret.

ADLCA

36 boulevard de la Bastille

DEVIS : 2025-00214

Date : 29/07/2025

75012 PARIS

A l'attention de Anne CARPENTIER

Siret: 900 569 476 00014 - N°TVA: FR32900569476

Description : Cloisonnement du nouveau lieu Pouch 3
 Votre contact : Alexandru RATA - Email isotarbat@gmail.com

Page 1 sur 4

N°	Désignation	Unit.	Qté	Prix unitaire	Total
1	<u>Préparation/Etude</u>				<u>0,00€</u>
1.1	Installation de Chantier/Protections	Ens	1,00	0,00€	0,00€
1.2	Suivi de Chantier	Ens	1,00	0,00€	0,00€
2	<u>Cloisons-Doublage R+1 au R+7 Bâtiment A1</u>				<u>52 834,20€</u>
2.1	Fourniture et pose Cloisons - 72/48 - 1x Placoplatre® BA 13 - 1x Placoplatre® BA 13 - Stil® ML 48-50 - 0,4 - Double - EI30 m - 38 dB - 3,65 m - Laine minérale	M²	480,00	58,03€	27 854,40€
2.2	Fournitures et pose Cloisons - 98/48 - 2x Placoplatre® BA 13 - 2x Placoplatre® BA 13 - Stil® M 48 - 0,4 - Simple - EI60 m - 46 dB - 3,45 m - Laine minérale*	M²	395,00	63,24€	24 979,80€
3	<u>Portes Bâtiment A1</u>				<u>10 814,91€</u>
3.1	Fourniture et pose d'une porte alvéolaire prépeint à clé rive droite axe 50 huisserie 72/56 mm H.204 x l.146 cm Comprise serrures+ cylindre et béquille	U	18,00	364,62€	6 563,16€
3.2	Fourniture et pose d'une porte alvéolaire prépeint à clé rive droite axe 50 huisserie 72/56 mm H.204 x l.0.93 cm Comprise serrures+ cylindre et béquille	U	15,00	283,45€	4 251,75€
4	<u>Cloisons-Doublage R+1 au R+7 Bâtiment B2</u>				<u>53 600,45€</u>
4.1	Fourniture et pose Cloisons - 72/48 - 1x Placoplatre® BA 13 - 1x Placoplatre® BA 13 - Stil® ML 48-50 - 0,4 - Double - EI30 m - 38 dB - 3,65 m - Laine minérale	M²	515,00	58,03€	29 885,45€
4.2	Fournitures et pose Cloisons - 98/48 - 2x Placoplatre® BA 13 - 2x Placoplatre® BA 13 - Stil® M 48 - 0,4 - Simple - EI60 m - 46 dB - 3,45 m - Laine minérale*	M²	375,00	63,24€	23 715,00€
5	<u>Portes Bâtiment B2</u>				<u>12 516,90€</u>
5.1	Fourniture et pose d'une porte alvéolaire prépeint à clé rive droite axe 50 huisserie 72/56 mm H.204 x l.146 cm Comprise serrures+ cylindre et béquille	U	25,00	364,62€	9 115,50€
5.2	Fourniture et pose d'une porte alvéolaire prépeint à clé rive droite axe 50 huisserie 72/56 mm H.204 x l.0.93 cm Comprise serrures+ cylindre et béquille	U	12,00	283,45€	3 401,40€

Devis : **2025-00214.00 (A) du 29/07/2025**
Description : Cloisonnement du nouveau lieu Pouch 3

Mode règlement : Virement à 30 jours

TVA acquittée sur encaissement

Total HT	129 766,46€
Total TVA (20.00%)	25 953,29€
Total TTC	155 719,75€

Description : Cloisonnement du nouveau lieu Pouch 3

Conditions générales de vente

1. Objet et champ d'application :

Toute commande de travaux implique l'acceptation par le client des présentes conditions générales d'exécution et de règlement. Le devis et ses avenants constituent les conditions particulières des travaux à réaliser. Le contrat est soumis au droit français. Les parties pourront rechercher une solution amiable aux différends qui pourraient apparaître pour l'exécution du contrat.

2. Durée de validité de l'offre

L'offre de l'entreprise à une validité mentionnée sur le devis à compter de la date de remise au client. Si avant l'acceptation de l'offre, le client y apporte des modifications, l'entreprise se réserve le droit de les refuser ou de proposer une nouvelle offre.

En cas d'accord et pour l'exécution de vos travaux dans les meilleurs délais, il est impératif de nous retourner:

- Le DEVIS daté, signé et revêtu des mentions: "lu et approuvé, bon pour accord"

- L'ATTESTATION DE TVA complétée, datée et signée

- L'ACOMPTE DE COMMANDE

2.1 Modification et réajustement de l'offre

Dans le contexte actuel lié à l'évolution permanente du cours des matériaux, la société se réserve le droit de modifier et réviser ses offres à tout moment sans préavis. Les commandes reçues seront réévaluées avant l'enregistrement et seront soumises à notre validation et acceptation finales. La société établira un avenant avant le démarrage des travaux ainsi le client aura le choix d'accepter ou bien de refuser l'offre. L'acompte perçu par la société sera remboursé sous réserves que la société n'est engagée aucune dépense tel que des études ou bien des fournitures.

3. Informations relatives au client

Vos coordonnées téléphoniques : en application de l'art. L.121-34 du code de la consommation, nous vous informons que vous avez le droit de vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

4. Autorisations

Le marché est conclu sous la condition suspensive d'obtention dans un délai de 1 mois des autorisations administratives ou de voisinage nécessaires à l'exécution du marché. Le client se charge de l'obtention des autorisations liées au marché.

5. Conditions d'exécution des travaux

Les travaux sont réalisés conformément à la réglementation et aux règles de l'art en vigueur au jour de l'offre. L'entreprise se réserve le droit de refuser l'utilisation des matériaux ou produits fournis par le client. Lorsque le support révèle des sujétions imprévues, non décelables par l'entreprise, sauf au moment des travaux, un avenant devra être conclu entre les parties pour fixer les travaux supplémentaires et leur coût.

Accessibilité : Le client doit avoir débarrassé le lieu de l'installation avant l'intervention de nos poseurs, de tous meubles, bibelots, rideaux, voilages, etc... Si l'installation s'avère impossible car le client n'a pas rempli cette obligation et donne lieu à prendre un autre rendez-vous pour la pose du matériel commandé, il lui sera éventuellement facturé, à titre de dédommagement un forfait déplacement. Dans le cadre de la législation, il doit être mis à disposition du personnel de réalisation, des sanitaires et locaux aérés, leur permettant de se restaurer et changer de vêtements. Si la mise à disposition d'un local réservé à notre personnel se révélait impossible, nous serons contraints de prévoir à la location d'une installation de chantier.

6. Délais d'exécution

Les travaux seront réalisés dans le délai précisé au devis. Le délai d'exécution est prolongé, le cas échéant, à raison des avenants au marché ou de la durée des retards dus au client. Le délai d'exécution est également prolongé en cas de force majeure, d'intempéries, de grève générale de la profession, à l'exception des jours de grève propres à l'entreprise en particulier, de retard de la livraison de la marchandise.

7. Modifications du marché - Avenants

Toutes les modifications apportées au marché feront l'objet d'avenants chiffrés conclus entre l'entreprise et le client.

8. Prix et règlements Prix

Le prix du marché est fixé par le devis, modifié le cas échéant par avenants. Les prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur au moment de l'offre. Toute variation intervenant sur les taux de TVA sera répercutée sur le prix TTC.

9. Recours à un prêt

Lorsque le client recourt à un prêt pour financer tout ou partie des travaux, il en informe l'entreprise. Si le marché est conclu sous les conditions prévues par le code de la consommation, une information spécifique est complétée et annexée au contrat.

9.1. Crédit à la consommation (articles L.311-1 et suivants du code de la consommation) En cas de recours à un crédit à la consommation, le client s'engage à informer l'entreprise par écrit dans un délai de 2 jours suivant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours de l'attribution

Description : **Cloisonnement du nouveau lieu Pouch 3**

10. Conditions de règlement

Le règlement des factures se fait à réception de celles-ci, selon les modalités mentionnées sur le devis.

11. Réception des travaux

La réception des travaux, par laquelle le client déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserves, se fait en présence de l'entrepreneur et du client. Elle donne lieu à un procès-verbal signé des deux parties, à raison d'un exemplaire pour l'entreprise et d'un exemplaire pour le client.

12. Réclamation

Toute réclamation doit nous parvenir par écrit au siège social de l'entreprise dans un délai maximum de huit jours après l'installation. Passé cette date, nous considérerons que vous êtes pleinement satisfait.

Nous ne pourrions être tenus responsables des fissures consécutives aux travaux, dans les appartements, couloirs et dépendances en raison de la structure du bâtiment, pour cela, un état des lieux préalable devra être réalisé d'une manière contradictoire avec les propriétaires des bâtiments et des appartements et/ou avec leur représentant.

13. Assurance

L'entrepreneur atteste avoir satisfait à l'ensemble de ses obligations d'assurances Responsabilité Civile Professionnelle et Décennale auprès de la compagnie MAAF Pro numéro de police 195029201 C .

14. Garanties

Tous nos produits sont garantis un an pièces et main d'œuvre. Cette garantie ne s'appliquera qu'aux vices de fonctionnement ou d'installation qui se seront révélés pendant cette période. Elle ne jouera que dans le cas où le matériel aura reçu une utilisation normale. Si la marchandise a été utilisée de façon intensive ou pour un autre usage, la garantie ne sera plus appliquée. De même, tout remplacement de pièces détachées n'entraînera pas une garantie sur l'ensemble du produit. Par ailleurs, elle ne s'effectuera qu'aux vices dont la cause est postérieure au départ du matériel de l'usine, notamment en cas de mauvais entretien ou de mauvaise installation, de réparation ou de modification faite par le client .

Au-delà de un an, le déplacement et la main d'œuvre vous seront facturés, sauf pour les produits hors pose.

Toutefois, certains de nos fournisseurs proposent une durée de garantie supérieure à la nôtre. Nous en assurerons le suivi, hors frais de